



Vivre à Arbin



Projets

Bâtiments Communaux

Lettre n°58.

Bien cher Albinus,

En avril, dans ma lettre 46, je t'avais informé de la façon dont le Conseil, puis le Maire, avaient repris la jouissance des locaux dévolus à la paroisse d'Arbin. Il s'agissait alors de faire vider les lieux aux différentes Associations présentes, afin de permettre la mise en conformité des installations électriques. Plus tard, le Maire leur avait signifié qu'en fait il envisageait une rénovation pour y loger les Associations de la Commune. Ce sujet doit être tabou, car c'est le black-out total.

Dans ma lettre 56 sur le budget, je t'ai informé qu'une somme importante, **200 000€**, était retenue sur le budget de fonctionnement de la Commune, dans la rubrique « entretien de bâtiments ». Ce montant est étonnement surprenant quand on le compare aux dépenses des années précédentes : **2 000€** en 2008, **15 000€** en 2009 et **6 300€** en 2010. J'avais alors exprimé l'idée que ce montant devait sans doute être prévu pour les travaux dans l'ancien presbytère. Au vu de l'activité intense qui se passe autour de ce bâtiment le doute peut être levé. Mais quels aménagements le Conseil a-t-il prévu d'y faire ? Mystère ! Et pourtant, il s'en passe des choses.

Il y a maintenant plusieurs mois, le Maire a fait visiter le chantier à des adhérents du Club des Aînés. Il leur a expliqué qu'une salle leur serait attribuée dans ce bâtiment rénové, pour remplacer l'actuelle, et qu'il avait prévu de transférer les bureaux de la Mairie à l'étage de l'ancien presbytère. Albinus, sais-tu pourquoi ce privilège ? Ne voilà-t-il pas une information qui intéresserait toute la population, et non pas seulement quelques personnes ? Pourquoi le silence le plus complet dans le bulletin municipal de juin, et le Conseil de juillet ? Pour nous faire la surprise ?

Lors de la séance du 11 avril, l'embauche d'un employé municipal supplémentaire dédié aux travaux du presbytère a été autorisée par le Conseil. Selon le peu d'explications fournies, tout laissait à penser qu'il s'agissait de « petits travaux » de propreté : peinture, électricité, carrelage... Or on a vu apparaître en plus, depuis plusieurs mois, une entreprise qui n'est pas Eiffage avec qui l'on a un marché à bons de commandes. Des évacuations et des livraisons sont effectuées. Des camions toupies ont livré du béton, signe évident qu'on y coule des dalles. Dans la cour de la Mairie une cheminée, puis un muret, ont été abattus, et le local technique des employés communaux a été démoli. On voit maintenant apparaître une porte dans la façade du bâtiment. Mais qu'y fait-on ?



Ne penses-tu pas qu'on est en droit de se poser quelques questions ?

- Pourquoi aucune demande officielle de déclaration de travaux n'a été faite ? Il me semblait avoir lu dans les imprimés fournis en Mairie que c'était une obligation lorsque l'on créait des ouvertures, entre autres. Une fois encore la Mairie s'en dispenserait-elle, comme elle l'a fait pour le portail de l'école où l'accord n'est toujours pas affiché plus d'un an après ? Pas étonnant de voir fleurir ça et là des chantiers de particuliers, plus ou moins importants, pour lesquels aucune autorisation n'est affichée. L'exemple devrait venir d'en haut, dit-on !
- L'embauche d'un employé se justifiait-elle, dès lors que l'importance du chantier nécessite de faire appel à des entreprises ?
- Aucun architecte n'a été retenu, par délibération du Conseil, alors que ce bâtiment est manifestement destiné à recevoir du public. Qui donc a fait les plans ? Faut-il croire qu'un Elu a les compétences en la matière, et les connaissances de tous les règlements de sécurité applicables ?
- Sous quelle procédure réglementaire ont été passés les travaux ? Fait-on encore jouer la concurrence ?
- Dans ce contexte comment et par qui a été fixée la somme de **200 000€** inscrite au budget ? Sera-t-elle suffisante, ou là aussi faudra-t-il faire appel à l'emprunt ?
- Pourquoi cette dépense, manifestement importante, est-elle retenue dans le budget « Dépenses de fonctionnement » à la rubrique entretien de bâtiments ? Ne devrait-elle pas plutôt être prise sur le budget « Investissements » ?
- Que vont devenir les locaux de la Mairie ? Doit-on s'attendre à une prochaine surprise du Chef ?

Autant de questions, mon cher Albinus, dont les réponses peuvent sans aucun doute être trouvées chez ta Conseillère ou ton Conseiller de proximité !

Encore un bon exemple de comment on traite l'information dans notre bonne Commune. Comme l'écrit si bien le Maire, c'est peut-être ça le respect des valeurs démocratiques républicaines ! Ne crois-tu pas qu'il est grand temps qu'on nous explique comment le Maire et son Conseil ont convenu de gérer le patrimoine immobilier de la commune ? A bien y regarder, tout ce qui a été entrepris dans ce domaine, depuis le début du mandat, n'était absolument pas prévu.

Si j'ai d'autres informations, je ne manquerai pas te tenir informé, de l'avancement de ce chantier.

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Septembre 2011